



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 20 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 9 convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 27 Présents : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : 1 Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre : Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
Garreaud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).

Absente : Mme Keskin

Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Validation de l'acquisition par l'EPORA d'un bien immobilier secteur Marceau

La convention d'étude et de veille foncière signée entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du NPNRU sur les quartiers prioritaires de la commune, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil, d'ilots bâtis à requalifier.

À ce titre l'EPORA est chargé de réaliser une acquisition foncière secteur Marceau

L'EPORA a mené les négociations à l'amiable avec les propriétaires afin d'acquérir un bien au prix indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° Parcelle	Adresse	Propriétaire	Prix d'acquisition
BD 909	15 rue montant au château	SCI PHILTANE (M. et Mme JAFFLIN)	8 000 €

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour se porter acquéreur du bien immobilier listé ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées avec les propriétaires ont abouti à un accord pour un montant total de 8.000 € ;

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

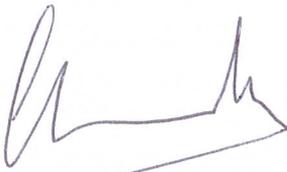
VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°909 appartenant à la SCI Philtane.

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire et Monsieur Alain Mazeyrat, adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

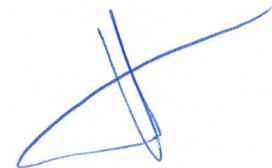
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Pascale TOLFO